



Conseil économique et social

Distr. générale
29 septembre 2004
Français
Original: anglais

Forum des Nations Unies sur les forêts

Cinquième session

New York, 16-27 mai 2005

Point 6 de l'ordre du jour provisoire*

Rapport du groupe spécial d'experts sur l'examen des éléments d'un mandat en vue de l'élaboration d'un cadre juridique concernant tous les types de forêts

(New York, 7-10 septembre 2004)

Résumé

Le groupe spécial d'experts du Forum des Nations Unies sur les forêts chargé de l'examen des éléments d'un mandat en vue de l'élaboration d'un cadre juridique concernant tous les types de forêts s'est réuni du 7 au 10 septembre 2004 à New York. Ont participé à ses travaux 68 experts désignés, les représentants de certains États Membres, des membres du Partenariat de collaboration sur les forêts, d'autres organismes internationaux et des associations des grands groupes. Le présent rapport est soumis pour examen et décision à la cinquième session du Forum des Nations Unies sur les forêts.

* E/CN.18/AC.3/2005/1.



Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Historique.....	1	3
II. Organisation et questions diverses.....	2–12	3
A. Durée de la réunion.....	2	3
B. Mandat.....	3–5	3
C. Préparation de la réunion; participation.....	6–9	4
D. Élection du Bureau.....	10	5
E. Documentation.....	11	5
F. Conduite des débats.....	12	5
III. Observations et questions soumises à l'examen du Forum des Nations Unies sur les forêts.....	13–67	6
A. Introduction.....	13–14	6
B. Observations.....	15–65	6
C. Questions soumises à l'examen au Forum des Nations Unies sur les forêts ..	66–67	19
Annexes		
I. Participants.....		20
II. Documentation.....		27

I. Historique

1. Lorsque le Conseil économique et social a créé le Forum des Nations Unies sur les forêts dans sa résolution 2000/35, il l'a habilité à recommander l'organisation de courtes sessions de groupes spéciaux d'experts auxquelles participeraient des spécialistes des pays développés et des pays en développement et qui pourraient donner des avis scientifiques et techniques. À sa troisième session, le Forum a recommandé la création d'un groupe spécial d'experts sur l'examen des éléments de mandat en vue de l'élaboration d'un cadre juridique concernant tous les types de forêts. Le Conseil économique et social souscrit à cette recommandation dans sa décision 2003/299¹.

II. Organisation et questions diverses

A. Durée de la réunion

2. Le Groupe spécial d'experts sur l'examen des éléments d'un mandat en vue de l'élaboration d'un cadre juridique concernant tous les types de forêts s'est réuni au Siège de l'Organisation des Nations Unies à New York, du 7 au 10 septembre 2004.

B. Mandat

3. Le Conseil économique et social a décidé que le Groupe spécial d'experts fournirait au Forum des avis scientifiques et techniques pour ses travaux, lui recommandant et, par son intermédiaire, recommandant à l'Assemblée générale, les éléments d'un mandat en vue de l'élaboration d'un cadre juridique concernant tous les types de forêts. Le Conseil a également décidé que le Groupe travaillerait dans le cadre établi par sa résolution 2003/35 et les résolutions adoptées aux diverses sessions du Forum, en particulier celles qui concernent la création de groupes spéciaux d'experts et leurs domaines d'activité.

4. Le Conseil a confié au Groupe d'experts les tâches suivantes :

a) Évaluer les instruments et mécanismes existants régionaux et internationaux à caractère exécutoire ou non, qui concernent les forêts; cette évaluation comprendra une analyse des complémentarités, des lacunes et des doubles emplois et devra tenir compte de la résolution 2/3 du Forum relative aux critères précis pour l'examen de l'efficacité de l'arrangement international sur les forêts;

b) Examiner les rapports établis par les pays, les organisations membres du Partenariat sur les forêts et le secrétariat du Forum, ainsi que les textes issus des sessions du Forum;

c) Examiner les autres conclusions de l'arrangement international sur les forêts, y compris les mesures prises par les pays pour mettre en œuvre les propositions d'action du Groupe intergouvernemental/Forum intergouvernemental sur les forêts, ou des autres groupes d'experts, les initiatives des pays et des organisations, ainsi que les initiatives précédemment prises dans ce domaine et les

¹ Voir *Documents officiels du Conseil économique et social, 2002, Supplément n° 22 (E/2003/42)*.

travaux relatifs aux forêts entrepris par les organisations membres du Partenariat sur les forêts;

d) Analyser l'expérience acquise dans ce domaine par les organisations ou les partenariats existants sur les questions relatives aux forêts, y compris les accords multilatéraux concernant la protection de l'environnement et les conventions et mécanismes régionaux, en examinant essentiellement les complémentarités, les lacunes et les doubles emplois;

e) Présenter pour examen à la cinquième session du Forum un éventail équilibré des options eu égard à l'examen des éléments d'un mandat en vue de l'élaboration d'un cadre juridique concernant tous les types de forêts.

5. Le Conseil économique et social a décidé que le rapport du Groupe spécial d'experts « précise[rait] les principaux résultats obtenus à l'issue des travaux [...], notamment les propositions et recommandations devant être examinées ultérieurement par le Forum ». Il a également décidé que les propositions et recommandations du Groupe spécial d'experts seraient approuvées par consensus. Faute de consensus, les rapports devraient dûment rendre compte de la diversité des vues exprimées.

C. Préparation de la réunion; participation

6. Le Conseil économique et social a décidé que, pour assurer l'efficacité et la transparence et l'équilibre des diverses opinions présentées, certains préparatifs devraient être effectués :

a) Présentation d'informations factuelles et techniques, y compris de renseignements actualisés sur les instruments et mécanismes existants régionaux et internationaux, à caractère exécutoire ou non, qui concernent les forêts et ceux d'autres organismes pertinents ainsi que sur les accords, notamment les accords multilatéraux concernant la protection de l'environnement et les conventions et mécanismes régionaux;

b) Compilation des progrès accomplis, des catalyseurs recensés et des obstacles rencontrés par les États membres et les organismes membres du Partenariat sur les forêts dans la mise en œuvre des propositions d'action du Groupe intergouvernemental sur les forêts/Forum intergouvernemental sur les forêts et des décisions et résolutions des sessions du Forum des Nations Unies sur les forêts;

c) Présentation détaillée de l'éventail d'options, y compris leurs modalités juridiques, financières et institutionnelles.

7. Le Conseil a invité les États membres du Forum à présenter leurs vues sur ces opérations. Les organisations membres du Partenariat ont également été invitées à présenter des informations sur les alinéas i) et ii). Les vues et les informations demandées figurent dans le document d'information E/CN.18/AC.3/2004/1 (en anglais seulement) destiné au Groupe spécial d'experts.

8. Le Conseil a décidé que le Groupe spécial se composerait d'experts des États membres du Forum. Les experts devaient être dotés de compétences scientifiques et techniques bien établies en ce qui concerne le régime forestier et les conventions de Rio, et être bien informés des travaux que le Groupe intergouvernemental sur les forêts, le Forum intergouvernemental sur les forêts, et le Forum des Nations Unies

sur les forêts consacrent aux politiques forestières intergouvernementales. Le Conseil a décidé que le Partenariat serait invité en qualité d'informateur scientifique et technique à contribuer aux travaux du Groupe spécial d'experts. Les organismes intergouvernementaux et les représentants des grands groupes dotés des compétences requises pourraient aussi participer à la réunion conformément au Règlement intérieur des commissions techniques du Conseil et aux pratiques établies par la Commission du développement durable, le Groupe intergouvernemental sur les forêts et le Forum intergouvernemental sur les forêts. Ils devraient être invités à apporter leur contribution scientifique et technique.

9. On trouvera à l'Annexe I la liste complète des participants.

D. Élection du Bureau

10. Le Conseil a décidé que les deux coprésidents du Groupe spécial d'experts seraient élus parmi les experts lors de la réunion; l'un serait originaire d'un pays en développement, l'autre d'un pays développé. Ont été élus coprésidents M^{me} Andrea Alban Duran (Colombie) et M. Tim Rollinson (Royaume-Uni).

E. Documentation

11. La documentation de la réunion se composait de l'ordre du jour provisoire annoté, de deux notes du Secrétariat et de trois documents d'information générale, du rapport du Groupe spécial d'experts sur les méthodes et mécanismes de suivi et d'évaluation et d'établissement de rapports, du rapport du Groupe spécial d'experts du financement et du transfert de technologies respectueuses de l'environnement, et des documents préparés à l'intention des réunions du Groupe intergouvernemental sur les forêts et du Forum intergouvernemental sur les forêts. On trouvera à l'annexe II la liste de ces documents.

F. Conduite des débats

12. Lorsqu'ils ont adopté l'ordre du jour et le programme de travail, les participants sont convenus de consacrer les deux premières journées de la réunion à un échange de vues sur les tâches qu'ils avaient à accomplir. Le Groupe a examiné les rapports établis par les États, les organismes membres du Partenariat de collaboration sur les forêts et le secrétariat du Forum, ainsi que les résultats des sessions de celui-ci. Soucieux de connaître ce qu'avaient à dire les membres du Partenariat d'un point de vue scientifique et technique et les représentants des grands groupes, les experts ont entendu un exposé du Partenariat et d'un groupe d'intervenants composé de représentants de diverses parties prenantes. La troisième journée a été consacrée au développement des idées sur les tâches à accomplir, sur la base des délibérations des deux premières journées. Les coprésidents ont ainsi pu présenter un projet de rapport où se trouvait l'écho des débats très positifs, très amples et très productifs, auxquels le Groupe avait procédé. Il contenait les principales conclusions du Groupe et les diverses opinions qui avaient été exprimées, y compris les observations, les propositions et les recommandations destinées à la cinquième session du Forum.

III. Observations et questions soumises à l'examen du Forum des Nations Unies sur les forêts

A. Introduction

13. Les experts ont été nombreux à se féliciter de l'atmosphère positive de la réunion et de l'esprit constructif qui avait présidé aux débats.

14. Les experts ont décidé d'aborder de la manière suivante les cinq tâches confiées à leur groupe par le Conseil économique et social (voir ci-dessus par. 4) :

a) Les tâches a) et d) seraient réalisées au titre de la question a) du point 4 de l'ordre du jour, intitulée « Analyse des complémentarités, des lacunes, des doubles emplois et évaluation de l'expérience acquise par les instruments et mécanismes existants régionaux et internationaux, à caractère exécutoire ou non, qui concernent les forêts »;

b) La tâche c) serait réalisée au titre de la question b) du point 4 de l'ordre du jour, à savoir « Examen des autres conclusions de l'arrangement international sur les forêts, y compris les mesures prises par les pays pour mettre en œuvre les propositions d'action du Groupe international/Forum intergouvernemental sur les forêts »;

c) La tâche e) serait réalisée au titre de la question c) du point 4 de l'ordre du jour, à savoir « Présentation pour examen à la cinquième session du Forum des Nations Unies sur les forêts d'un éventail équilibré des options eu égard à l'examen des éléments de mandat en vue de l'élaboration d'un cadre juridique concernant tous les types de forêts »;

d) D'une manière générale, le Groupe spécial d'expert tiendrait compte de la tâche b) dans la mesure où les rapports établis par les États et les organismes membres du Partenariat et le secrétariat du Forum, ainsi que les conclusions des sessions de celui-ci, étaient une contribution essentielle à ses délibérations.

B. Observations

1. Analyse des complémentarités, des lacunes et des doubles emplois et évaluation de l'expérience acquise par des instruments et mécanismes existants régionaux et internationaux, à caractère exécutoire ou non, qui concernent les forêts

15. Examinant cette question, le Groupe d'experts a cherché à déterminer les points forts et les points faibles de l'arrangement international sur les forêts et à dresser le tableau général de ce qu'il faudrait faire au niveau international pour se rapprocher de son objectif, qui est de « promouvoir la gestion et la conservation et le développement durable de tous les types de forêts et de renforcer un engagement politique à long terme en ce sens ». Certains experts ont souligné l'importance de cet objectif et de la gestion durable des forêts, qui promettent d'être fructueux à plus d'un titre pour les générations actuelles et les générations à venir.

16. Plusieurs experts ont fait observer qu'il existait déjà de nombreux accords régionaux et internationaux ayant force obligatoire concernant les forêts, dont les fonctions avaient été exposées dans le document d'information générale

E/CN.18/AC.3/2004/CRP.2. L'examen des complémentarités, des lacunes et des doubles emplois a été notamment marqué par les observations suivantes :

a) Chaque instrument et chaque mécanisme vise ses propres objectifs et répond à ses propres attributions qui déterminent sa façon de concevoir la problématique des forêts. Le fait qu'il y ait tant d'instruments et de mécanismes consacrés aux forêts montre la nature transsectorielle de cette problématique. Certains experts ont dit qu'il fallait profiter de l'importance que des instruments et des mécanismes aussi divers reconnaîtraient aux forêts. D'autres ont estimé qu'il y avait lieu de réduire les doubles emplois; d'autres encore ont jugé qu'on pouvait encore trouver de nouveaux domaines de collaboration. Plusieurs experts ont dit craindre qu'en l'absence d'un organe central puissant chargé à l'ONU de la question des forêts, la fragmentation et le manque de cohérence n'amènent à faire du problème un aspect marginal;

b) Beaucoup d'experts ont souligné l'importance des programmes de travail, d'une bonne coordination et d'une coopération efficace entre instruments, mécanismes et organismes internationaux, d'une part parce qu'il fallait s'attendre à ce qu'il entrent en concurrence entre eux pour les ressources disponibles et l'attention des politiques, et d'autre part pour éviter les doubles emplois. Certains experts ont dit que l'efficacité de la coordination au niveau international était fonction de la cohérence de conceptions nationales susceptibles d'être perçues de façon homogène par les organes internationaux. Beaucoup d'experts ont fait observer que le Partenariat de collaboration sur les forêts offrait en tant que soutien du Forum un bon exemple de collaboration entre organismes et instruments s'intéressant aux forêts;

c) Beaucoup d'experts ont fait observer que les contraintes financières et le manque de moyens soulevaient de graves difficultés de mise en œuvre;

d) Certains experts ont déclaré que les instruments et les mécanismes régionaux étaient importants, mais ont fait remarquer qu'ils n'étaient pas nécessairement en vigueur dans tous les pays. Il y avait des pays qui n'étaient pas parties à tous les instruments, accords et mécanismes internationaux;

e) Quelques experts ont rappelé qu'il fallait s'assurer de la participation des parties prenantes, chose qui risquait d'être difficile avec tant de mécanismes.

17. Certains experts ont considéré que l'arrangement international sur les forêts regroupait les pays membres, le Forum et le Partenariat, le secrétariat et les initiatives menées par les pays ou les organismes : de par sa définition, il pouvait couvrir tous les aspects de la gestion durable de tous les types de forêts.

18. Certains experts ont estimé qu'il fallait renforcer l'arrangement en l'axant sur l'amélioration de la coopération internationale dans la gestion durable des forêts. Cette coopération ne pouvait être efficace si l'on ne prévoyait pas pour les pays en développement, les économies en transition et les petits États insulaires en développement un surcroît de ressources financières, des technologies respectueuses de l'environnement et un effort de création de capacités. Selon certains, elle ne devait pas non plus dépendre passivement de l'assistance extérieure.

19. Nombreux ont été les experts qui se sont dits sérieusement inquiets de la réduction du couvert forestier et de la dégradation des peuplements, qui avaient des

causes à la fois sociales et économiques en dépit des travaux et des réalisations des dernières années.

20. Plusieurs experts ont fait valoir l'importance d'une application effective sur le terrain. Pour certains, il fallait mettre l'accent non plus sur le dialogue politique mais sur l'action. Pour certains encore, il fallait être attentif au passage de l'élaboration des politiques à leur mise en application; les responsables de la mise en œuvre devaient disposer d'un cadre politique bien pensé et l'élaboration des politiques bénéficier de l'information en retour émanant du niveau d'exécution.

21. Beaucoup d'experts ont également souligné qu'il était d'une importance décisive de disposer de moyens de mise en œuvre suffisants, notamment de ressources financières, de capacités et de technologies respectueuses de l'environnement. Il était également indispensable d'établir des relations entre les instruments et les mécanismes concernant les forêts aux niveaux national, régional ou sous-régional et mondial. Chaque pays avait en matière de gestion des forêts des priorités différentes en fonction de ses particularités. Certains experts ont fait observer que les instruments et mécanismes régionaux étaient un bon moyen d'organiser la coopération entre les pays et d'entreprendre une action intégrée lorsque les situations nationales étaient analogues. D'autres ont estimé qu'il fallait aussi disposer d'un accord international susceptible de donner des orientations – notamment dans le domaine du dialogue politique au niveau mondial et dans celui du développement – et d'une structure intergouvernementale mondiale pour soutenir les mesures prises dans tous les domaines.

22. Au cours de l'examen des lacunes, certains experts ont fait remarquer que les priorités politiques changeaient avec le temps et qu'il fallait résoudre les problèmes nouvellement apparus ou devenus critiques, qu'il convenait d'abord de cerner, puis de régler. Certains experts ont cité à cet égard l'exemple de l'exploitation forestière illégale. Plusieurs ont déclaré qu'il fallait définir une perspective globale proprement forestière pour répondre de façon plus explicite, partout où il était question de forêts, à telle ou telle préoccupation, ou pour répondre au moins en partie à des problématiques comme les changements climatiques, la diversité biologique, la désertification ou les zones de conflit. Beaucoup d'experts ont estimé que si on voulait maintenir la question des forêts au premier plan des préoccupations politiques nationales et mondiales, il fallait que les bienfaits des forêts soient évidents pour les sociétés. À ce propos, quelques-uns ont fait valoir les liens évidents qui unissaient la réalisation des objectifs de développement convenus sur le plan international (y compris ceux de la Déclaration du Millénaire des Nations Unies) et le respect des autres priorités qui pouvaient être propres à tel pays ou à telle région.

2. Examen des autres conclusions de l'arrangement international sur les forêts, y compris les mesures prises par les pays pour mettre en œuvre les propositions d'action du Groupe intergouvernemental/Forum intergouvernemental sur les forêts

23. Certains experts ont vu un succès considérable dans la mise en place de l'arrangement international sur les forêts, notamment dans l'institution du Forum en tant qu'organe subsidiaire du Conseil économique et social à participation universelle soutenu par le Partenariat de collaboration sur les forêts. Ils ont jugé que la participation des grands groupes en qualité de parties prenantes et la possibilité

d'instaurer un dialogue multilatéral entre ces intervenants étaient un aspect de cette réussite. Il y avait lieu de renforcer cette participation, a-t-on fait remarquer.

24. Certains experts ont fait observer que l'on avait progressé dans la mise en œuvre des propositions d'action du Groupe intergouvernemental/Forum intergouvernemental sur les forêts et que l'arrangement international sur les forêts y avait eu sa part, même si le Forum n'avait qu'un mandat et des moyens limités. D'autres ont estimé au contraire qu'on n'avait pas beaucoup avancé. Plusieurs experts ont déclaré qu'il était très difficile de mettre en œuvre au niveau national les propositions d'action, qui étaient plus de 270.

25. Beaucoup d'experts ont indiqué que plusieurs circonstances avaient été favorables à la mise en œuvre des propositions d'action :

- Les engagements politiques à long terme étaient plus fermes et plus sûrs;
- Les programmes forestiers nationaux, qui étaient utiles à la promotion de la coopération internationale, s'étaient développés et avaient été exécutés davantage;
- Dans certains pays, l'importance de la gestion durable des forêts avait été reconnue sur le plan politique;
- L'élaboration et la mise en application de critères et d'indicateurs de gestion durable des forêts avaient été lancées;
- On avait instauré la certification, même s'il fallait reconnaître qu'il s'agissait d'une question complexe;
- On avait créé des partenariats, avec notamment la participation du secteur privé et des parties prenantes;
- Le Partenariat de collaboration sur les forêts et les initiatives communes connexes avaient joué leur rôle;
- Il y avait eu des initiatives lancées par des pays et des organismes;
- On avait eu l'occasion d'échanger des données d'expérience (sessions du Forum, activités intersessionnelles, rencontres informelles).

26. Beaucoup d'experts ont évoqué les obstacles qui s'étaient au contraire opposés aux progrès :

- Il était difficile d'inscrire les forêts et leur gestion à l'ordre du jour de l'action politique;
- Les moyens de mise en œuvre, financiers entre autres, étaient insuffisants, notamment pour l'exécution de l'arrangement international sur les forêts sur le plan national ou l'établissement et la diffusion des rapports;
- Le débat politique était souvent trop éloigné de l'action sur le terrain, des besoins des autres niveaux (national, régional) et des autres parties prenantes (organisations non gouvernementales, établissements commerciaux et industriels, autochtones, collectivités locales, praticiens);
- On manquait de temps et de lieux de rencontre pour procéder à des échanges approfondis de données d'expérience;

- Le soutien financier accordé par les organes directeurs du Partenariat de collaboration sur les forêts était insuffisant pour assurer la collaboration et la coordination dans le domaine des forêts;
- Les procédures d'établissement des rapports n'étaient pas cohérentes. Pour certains experts, il serait souhaitable de mettre au point un dispositif d'établissement des rapports qui permettrait d'évaluer plus facilement les progrès accomplis. Le contrôle, l'évaluation et l'information étaient des moyens précieux d'échanger des données sur les leçons tirées de l'expérience;
- Les buts et les objectifs n'étaient pas clairs;
- Les occasions d'agir en partenariat, par exemple les partenariats issus du Sommet mondial pour le développement durable, étaient mal exploitées.

27. Parmi les obstacles cités d'autre part par les représentants des grands groupes, il y avait l'exclusion de la prise de décisions, qui faisait que les politiques adoptées ne tenaient pas pleinement compte des besoins des parties prenantes; les schémas de consommation et de production, qui ne pouvaient survivre à long terme; le manque de débouchés commerciaux, des collectivités régionales; l'absence de conception commune, parmi les instruments et les mécanismes, des aspects commerciaux de la gestion des forêts et du commerce des produits du bois; la méconnaissance des aspects économiques des forêts; le manque d'accès aux ressources allouées par les associations féminines de base et autres parties prenantes de même niveau à la gestion durable des forêts au niveau national ou mondial; l'incompréhension de la part des milieux urbains des relations qui unissent une collectivité rurale et son habitat naturel; l'attitude négative de certains gouvernements à l'égard des autochtones. Le resserrement des perspectives d'emploi dans le secteur et la baisse des subventions allouées à la recherche sylvicole ont été cités parmi les circonstances qui empêchent l'interaction entre science et politique et dissuadent les étudiants de se consacrer aux disciplines forestières.

28. Les contraintes financières, citées par beaucoup d'experts, étaient un obstacle particulièrement difficile et entravaient la création des capacités et le transfert des technologies respectueuses de l'environnement aux fins de la gestion durable des forêts, notamment en pays en développement. Pour certains experts, il y avait pour des moyens financiers limités une concurrence d'autant plus vive que la gestion durable des forêts n'était pas considérée comme une priorité nationale. Ils ont évoqué le fait que le Programme opérationnel n° 15 du Fonds pour l'environnement mondial avait déjà été affecté à des projets ne relevant pas de la gestion durable des forêts. Certains ont également fait observer qu'il fallait allouer un volume plus important des ressources du Fonds aux activités relevant de la gestion durable des forêts et faire droit à l'importance des forêts au moment d'abonder le Fonds. Les gouvernements devaient prendre des initiatives stratégiques pour régler ce problème auprès du Fonds et des autres organismes internationaux de financement.

29. Quelques experts ont souligné la charge que représentaient les multiples rapports qu'il y avait à rédiger.

30. Les experts ont examiné les avantages et les inconvénients que présentait l'importance numérique (270 mesures) des propositions d'action du Forum intergouvernemental sur les forêts et du Groupe intergouvernemental sur les forêts. Beaucoup y ont trouvé un cadre d'action valable pour la politique sylvicole et déclaré que les pays devaient fixer leurs propres priorités et ne retenir que les

propositions correspondant à leurs besoins. D'autres en revanche pensaient que le nombre de propositions et la phraséologie utilisée par esprit d'accommodement faisaient qu'il était difficile de faire comprendre aux praticiens le message précis qu'ils étaient censé entendre. Certains experts ont dit qu'il fallait faire mieux connaître les propositions d'action aux parties prenantes et aux pays et ont évoqué les instruments à utiliser pour les évaluations par pays. Il convenait d'envisager le rôle que les propositions d'action pouvaient jouer à l'avenir sur la base de l'acquis que représentait leur élaboration, mais aussi se doter d'objectifs prioritaires plus nombreux. Il fallait en passer par là pour dégager une conception commune des priorités essentielles susceptibles d'être adoptées par toutes les entités responsables de la mise en œuvre et les intervenants travaillant dans d'autres domaines. La gestion durable des forêts jouirait probablement d'un soutien public plus ferme si l'accent était mis sur un nombre plus restreint de buts stratégiques et de priorités fondamentales articulés sur les stratégies nationales de développement. Pour certains experts, les propositions d'action devaient servir de contexte à un futur arrangement international sur les forêts et non être un axe prioritaire de mise en œuvre.

31. Quelques experts ont également fait observer qu'il fallait que les programmes nationaux tiennent compte des autres engagements internationaux pris dans le domaine des forêts, comme ceux qui relevaient de la Convention sur la diversité biologique. Certains de ces engagements rendaient plus nécessaire encore la coordination au niveau international pour soutenir l'exécution effective au niveau national.

32. Des représentants des grands groupes ont déclaré qu'ils pouvaient jouer un rôle en stimulant les prises de position politiques et se sont dits disposés à instaurer de véritables partenariats. Pour réussir, ceux-ci devaient faire participer toutes les parties intéressées à la prise de décisions et à l'exécution. Même si les dialogues entre parties prenantes réussissaient à créer des synergies entre les groupes, l'arrangement international sur les forêts n'arrivait pas à intégrer aussi bien qu'il aurait pu les points de vue des grands groupes dans le processus politique. Peut-être devrait-on mettre en place un mécanisme officiel d'information en retour qui permettrait de savoir comment les recommandations des grands groupes sont appliquées en pratique.

3. Présentation pour examen à la cinquième session du Forum des Nations Unies sur les forêts d'un éventail équilibré des options en vue de faire des recommandations sur les éléments d'un mandat relatif à l'élaboration d'un cadre juridique concernant tous les types de forêts

33. Un certain nombre d'experts ont déclaré que dans un premier temps et avant d'examiner les options, il serait sage de s'entendre sur le fond, les buts et les objectifs. Certains ont été d'avis que l'objectif général de tout arrangement futur devrait être de lutter contre le déboisement et la dégradation des forêts en favorisant dans le monde entier la gestion durable des forêts et de contribuer par là même à la réalisation d'autres objectifs de développement internationalement concertés, dont ceux énoncés dans la Déclaration du Millénaire, notamment paragraphe 23, qui reprend la décision des chefs d'État et de gouvernement d'« intensifier leur action commune pour la gestion, la préservation et le développement durable de tous les types de forêts ».

34. Certains experts ont proposé de faciliter la réalisation de cet objectif en formulant une série de cibles précises, par exemple :

- La réduction du taux de déboisement de x % d'ici, par exemple, à 2015;
- La réduction de x % du niveau de l'abattage sauvage et autres activités forestières illégales.

35. Les autres cibles pourraient avoir trait au pourcentage des forêts du monde faisant l'objet d'un aménagement durable, au rôle des forêts dans la préservation de la diversité biologique, aux zones protégées, au développement durable, à la contribution des forêts à la lutte contre la pauvreté, aux moyens de subsistance et au rôle des parties prenantes.

36. Selon certains experts, il serait prématuré de négocier des objectifs quantitatifs mondiaux et il n'était pas urgent de fixer des cibles. Le principal objectif de la nouvelle phase du Forum devait être la promotion de la gestion durable des forêts par l'adoption de politiques internes.

37. Certains experts, appelant l'attention sur des mécanismes et instruments régionaux en vigueur, ont souligné que les circonstances et les problèmes forestiers variaient d'une région à une autre; des règlements ayant mondialement force de loi risquaient de ne pas répondre aux préoccupations régionales et locales.

38. De nombreux experts ont déterminé plusieurs objectifs prioritaires du futur arrangement sur les forêts qui seraient communs à toutes les options et pourraient être utilisés pour mieux cibler les politiques forestières internationales; il s'agirait notamment :

- De mobiliser un engagement politique de haut niveau;
- De favoriser le dialogue sur les questions relatives aux forêts et les nouvelles questions urgentes;
- De fournir les moyens de mise en œuvre nécessaires – ressources financières sûres et prévisibles, renforcement des capacités et accès aux technologies écologiquement rationnelles;
- De financer les projets;
- De fournir des directives d'ensemble précises;
- De promouvoir des mécanismes ouverts, transparents et complets en veillant à la pleine participation de tous les pays;
- De favoriser l'action sur le terrain et les approches à partir de la base;
- De donner aux pays les moyens de parvenir à une gestion durable des forêts;
- De mettre en place un mécanisme de coordination au niveau international, notamment le Partenariat de collaboration sur les forêts auquel on aura davantage recours pour exécuter des initiatives conjointes de collaboration;
- De susciter l'intérêt de parties prenantes très diverses, d'utiliser pleinement les mécanismes participatifs, d'encourager la participation des grands groupes et d'améliorer les communications avec le public sur les questions relatives aux forêts;

- D'établir des partenariats aux fins d'un aménagement durable des forêts, notamment de lancer des initiatives entre gouvernements, organismes et autres parties intéressées du secteur forestier ou de l'extérieur;
- De définir précisément les fonctions de suivi, d'évaluation et d'établissement des rapports pour aider les pays à mettre en commun les acquis et les enseignements tirés de leur expérience et d'offrir un instrument d'évaluation des progrès de la gestion durable des forêts;
- De faciliter la coordination intersectorielle aux niveaux national et international entre le secteur forestier et les autres secteurs pour atténuer les répercussions négatives sur les forêts des décisions prises en dehors du secteur et de donner des orientations générales et de l'aider pour la formulation des politiques et législations nationales;
- De mettre en place un dispositif d'appui aux mécanismes régionaux et de favoriser leur participation.

39. De nombreux experts ont signalé que pour chaque option il était essentiel de considérer les modalités financières – notamment les sources et les mécanismes de financement. En même temps, il faudrait que des objectifs concertés soient réalistes sur le plan des possibilités de financement. Plusieurs experts ont évoqué d'éventuels mécanismes financiers, dont un programme opérationnel distinct dans le cadre du Fonds pour l'environnement mondial (FEM), ou la possibilité de faire des forêts un sujet à part pour le Fonds. D'aucuns ont aussi noté qu'un instrument juridiquement exécutoire serait peut-être nécessaire pour financer le FEM et que les projets finançables étaient limités en raison du mandat du FEM. Parmi d'autres possibilités, on a évoqué un fonds d'affectation spéciale, des partenariats, un financement de la Banque mondiale et une approche fondée sur des projets individuels, comme celle de l'Organisation internationale des bois tropicaux (OIBT).

40. La plupart des experts ont évoqué la nécessité de modifier l'arrangement international sur les forêts pour mieux faciliter la gestion durable des forêts. Il serait important de faire fond sur les résultats des processus intergouvernementaux de définition des politiques forestières. Des experts ont signalé que l'actuelle gamme des activités relatives aux forêts – programmes forestiers nationaux, critères et indicateurs, adoption de cadres juridiques nationaux pour les forêts – découlait des processus GIF/FIF et de l'arrangement international. Ce dernier avait donné des résultats, par exemple, les forêts avaient eu leur place dans la Déclaration du Millénaire et dans le Plan de mise en œuvre de Johannesburg. Il fallait néanmoins faire avancer les choses.

41. Les experts ont présenté un vaste éventail d'options pour un nouvel arrangement. Nombre d'entre eux ont fait remarquer que dans l'ensemble ces options relevaient des instruments, juridiquement exécutoires ou non. Plusieurs ont souligné que les solutions proposées n'étaient pas nécessairement mutuellement exclusives.

42. La plupart des experts ont estimé que le statu quo n'était pas une option viable, vu l'importance que la communauté internationale attachait aux forêts. Certains ont déclaré qu'il n'était plus question de s'interroger sur l'extinction de l'arrangement actuel.

Renforcement de l'actuel arrangement international sur les forêts

43. Plusieurs experts se sont déclarés en faveur du renforcement de l'arrangement international sur les forêts actuel et ont présenté à ce titre diverses options et mesures à prendre. D'autres ont émis des réserves quant à l'efficacité des dispositions proposées.

44. Certains experts estimaient que l'arrangement en vigueur pouvait être renforcé à partir des résultats obtenus et des enseignements du passé, car il pouvait couvrir dans leur ensemble et de façon logique un large éventail de questions forestières, favoriser les intérêts communs des pays et être axé sur l'action concrète. Plusieurs objectifs éventuels ont été identifiés :

- Relancer l'arrangement international pour promouvoir un dialogue d'ensemble approfondi sur la grande problématique de l'aménagement forestier;
- Axer plus nettement l'arrangement international sur un petit nombre de questions d'intérêt international qui sont au cœur des préoccupations à tous les niveaux – mondial, régional et national – et sont importantes pour tous les protagonistes;
- Mettre en avant la mise en œuvre sur le terrain afin de progresser sur la voie de la gestion durable des forêts. Un certain nombre d'experts ont souligné qu'il fallait trouver les moyens de cette mise en œuvre et fournir un capital d'amorçage;
- Faciliter la coordination entre organismes et instruments. En tant qu'organe subsidiaire du Conseil économique et social, le Forum des Nations Unies sur les forêts était bien placé pour examiner les questions intersectorielles touchant les forêts;
- Exécuter plus d'activités régionales et thématiques, faciliter les initiatives menées par des pays et des organismes, et faire plus étroitement participer les grands groupes aux activités relevant de l'arrangement international;
- Accorder un rang de priorité plus élevé à la gestion durable des forêts dans les programmes nationaux et internationaux, faire mieux comprendre l'utilité de cette gestion pour la réalisation des autres objectifs prioritaires internationaux et nationaux, tels que la réduction de la pauvreté et le développement durable;
- Définir plus clairement les fonctions des diverses composantes de l'arrangement international tout en veillant à ce que cet arrangement reçoive les attributions, les capacités et les ressources nécessaires à l'accomplissement de ses fonctions;
- Rendre plus claire l'objectif de l'arrangement international, à savoir favoriser les intérêts des pays et faire progresser la gestion durable des forêts;
- Faire plus systématiquement appel au Partenariat pour exécuter des programmes et des initiatives en coopération.

Options

45. Certains experts ont évoqué les avantages généraux que pourrait présenter l'option retenue :

- Formuler des directives et des critères généraux pour la gestion durable des forêts;
- Accroître le rôle des programmes forestiers mis en œuvre au niveau des pays et renforcer le dispositif de ces programmes et d'autres mécanismes pour en faciliter la réalisation;
- Promouvoir l'échange ininterrompu de témoignages et d'enseignements tirés de l'expérience;
- Renforcer le rôle de catalyseur politique du Forum des Nations Unies sur les forêts;
- Créer un cadre de coopération et des partenariats plus solides entre tous les protagonistes par des procédures de participation;
- Adopter un programme de travail à plus long terme assorti d'examens périodiques; des experts ont émis des avis différents quant à cette périodicité, (3 à 5 ans, 10 à 15 ans...);
- Reconsidérer le cycle des réunions (par exemple une année réunion politique, l'année suivante réunion thématique ou régionale) et prévoir les sessions en marge d'autres réunions internationales. Certains experts se sont inquiétés de la prolifération des réunions aux niveaux régional et international;
- Renforcer les procédures d'établissement des rapports, en tirant parti des synergies avec d'autres processus de leurs critères et de leurs indicateurs, et reconnaître qu'il faut certains moyens pour pouvoir établir tous les rapports;
- Veiller à ce que les grands groupes participent plus étroitement et de façon plus significative au fonctionnement et aux délibérations de l'arrangement international sur les forêts.

46. Pour certains experts, le renforcement de l'arrangement international ne devrait pas empêcher de formuler ultérieurement un instrument juridiquement exécutoire si tel était le choix des États membres.

47. Les experts ont évoqué les différentes façons dont l'option pourrait être formulée.

48. Une solution consisterait à renforcer l'arrangement international par un financement plus abondant, un appui politique plus ferme, un mandat plus précis et un secrétariat plus étoffé.

49. Une autre solution consisterait à formuler des directives d'application volontaire sur la base des Principes forestiers de Rio¹ pour appuyer la mise en œuvre des propositions d'action sur le terrain du GIF/FIF. Ces directives indiqueraient :

- Les cibles et objectifs principaux;
- Les moyens de mise en œuvre, y compris les ressources financières, le transfert de technologie et le renforcement des capacités;
- Les activités de sensibilisation de l'opinion publique;
- Le dispositif centralisé d'échange, en matière notamment de techniques optimales;

- La procédure de suivi des progrès et d'établissement des rapports.

50. Une autre solution encore consisterait à formuler un cadre de collaboration sur les forêts, qui comporterait par exemple :

- Une déclaration d'engagement en faveur de la gestion durable des forêts;
- Des moyens de mise en œuvre clairs et prévisibles;
- Une procédure renforcée d'établissement des rapports;
- Un secrétariat et un partenariat plus étoffés.

51. On pourrait aussi créer un organe intergouvernemental de coopération politique et scientifique ayant pour mission de financer des projets d'aménagement durable des forêts. Il pourrait comporter :

- Un comité politique, pour le dialogue politique;
- Un comité scientifique, pour le dialogue scientifique et technique;
- Un comité financier et de coopération, pour la mise en œuvre et le financement des projets.

On a présenté à ce titre des propositions concernant des réunions régionales.

52. Une autre solution enfin consisterait à mettre en place des arrangements par région et par sujet. On adopterait une approche en deux temps, une série de réunions régionales et thématiques préparant les réunions mondiales.

Modalités institutionnelles

53. Certains experts ont déclaré que pour renforcer l'arrangement international sur les forêts, il fallait en améliorer la structure institutionnelle, peut-être en étoffant son secrétariat et en insistant sur le Partenariat de collaboration sur les forêts, voire en changeant les priorités et le rôle du secrétariat. On a par ailleurs proposé que l'arrangement international soit lié à la FAO et au PNUE et son secrétariat installé à Rome. Une autre possibilité consisterait à prévoir une structure permanente plus large pour le futur arrangement international, à laquelle participerait un représentant gouvernemental des mécanismes régionaux, et faire participer les secrétariats des mécanismes régionaux sur les forêts à tous les dispositifs interinstitutions de collaboration future, tels que le Partenariat de collaboration sur les forêts.

Modalités financières

54. Au nombre des propositions présentées figuraient la création d'un fonds d'affectation spéciale pour les activités de collaboration; l'adoption d'une approche en matière de projets similaire à celle de l'Organisation internationale des bois tropicaux; et la facilitation de l'accès aux mécanismes financiers existants tels que le FEM.

Solution fondée sur l'adoption d'une convention ou d'un protocole

55. Des experts ont proposé d'étudier la solution fondée sur l'adoption d'une convention ou d'un protocole. Certains ont établi une distinction prudente entre instruments juridiquement contraignants et instruments juridiquement non contraignants. Plusieurs caractéristiques d'un arrangement international renforcé

s'appliqueraient aussi bien à une convention qu'à un protocole. Une convention ou un protocole pourraient servir les fins suivantes :

- Faire clairement comprendre que les questions liées aux forêts intéressent la communauté internationale;
- Établir un cadre mondial pour les politiques forestières;
- Constituer une assise juridique pour le règlement de toute question liée aux forêts selon une approche globale et impartiale sans perdre de vue les questions fondamentales, ce qui représenterait un progrès par rapport à l'approche fragmentée qui caractérise actuellement les instruments internationaux juridiquement contraignants; une convention sur les forêts viendrait renforcer les obligations de ces autres instruments et réglerait le problème de cette fragmentation;
- Affermir l'autorité du législateur dans le domaine des forêts, aux échelons international et national;
- Imposer l'obligation aux pays de rendre compte de leurs progrès dans la gestion durable des forêts;
- Renforcer la qualité du suivi, de l'évaluation et du flux de rapports, selon une conception clairement définie de ces procédures et des dispositifs de contrôle;
- Favoriser la coopération, l'assistance financière et le transfert de technologies par la mise en place de mécanismes financiers et la création de conditions incitatives pour les investissements dans le secteur des forêts;
- Mettre en place le cadre normatif nécessaire à une mise en œuvre plus efficace des politiques forestières, y compris l'obligation d'appliquer aux niveaux national, régional et international les politiques contraignantes de gestion durable des forêts;
- Mobiliser un engagement politique plus ferme en faveur de la gestion durable des forêts;
- Garantir de solides sources de financement à long terme;
- Donner une orientation aux activités de la coopération.

56. On a souligné qu'il serait nécessaire de déterminer les relations entre la convention ou le protocole éventuel et les autres instruments juridiquement contraignants ayant trait aux forêts, ainsi que leurs relations avec les organisations et les mécanismes internationaux et régionaux.

57. Certains ont dit craindre que la solution fondée sur l'adoption d'une convention ou d'un protocole ne soit pas assez souple pour pouvoir s'adapter à l'évolution des circonstances.

58. L'accent a aussi été mis sur la nécessité d'équilibrer les composantes économique, sociale et environnementale de la gestion durable des forêts dans les instruments envisagés.

59. Des experts ont souligné qu'il fallait mettre au point des arrangements institutionnels provisoires en attendant d'adopter un instrument juridiquement contraignant. Les négociations risquant en effet de durer, on pourrait dans l'intervalle s'en tenir aux arrangements existants.

60. Selon des représentants de grands groupes, le fait que la politique forestière mondiale ait besoin de l'autorité morale conférée par un instrument juridique international et d'une instance ou d'un organe participatif capable d'adapter les politiques et d'assurer un contrôle coordonné semblait plaider en faveur de l'adoption d'une convention. D'un autre côté, les arguments avancés contre cette solution étaient que la communauté internationale avait clairement conscience des problèmes à régler et qu'il était temps d'agir; que les négociations sur une convention ne feraient que retarder les décisions qui mettraient un terme à un déboisement qui se poursuivait à un rythme alarmant; un instrument juridiquement contraignant légitimerait la commercialisation des forêts et exclurait davantage les populations autochtones et celles dont les moyens d'existence reposent sur la forêt; il consacrerait des interprétations restrictives et potentiellement dangereuses de la souveraineté nationale sur les ressources naturelles.

Options

61. Lors du débat sur les options possibles, certains experts ont dit leur préférence pour une convention-cadre, qui aurait l'avantage de régler des questions d'intérêt commun; elle permettrait aussi de conclure des protocoles régionaux adaptés à telle ou telle région et des protocoles sectoriels sur des questions techniques plus restreintes. Les experts ont souligné que cette solution donnerait une certaine souplesse face à la diversité des problématiques et des situations régionales.

62. L'autre solution envisagée par les experts était l'adoption d'un protocole additionnel à une convention internationale existante. Deux instruments internationaux ont été évoqués, la Convention sur la diversité biologique et la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. Le protocole envisagé devrait s'inscrire dans le mandat de la convention à laquelle il se rapporterait.

Modalités institutionnelles

63. Le champ d'application de l'instrument envisagé et ses liens avec les autres instruments juridiquement contraignants existants devraient être évalués avec soin. Certains ont dit qu'il pourrait fort bien ne pas être relié à d'autres instruments.

Modalités financières

64. Certains experts ont noté qu'une convention ou un protocole pouvait ouvrir la voie à de nouveaux mécanismes de financement et à une reconnaissance plus explicite, et permettre d'accéder directement à des organismes comme le Fonds pour l'environnement mondial. La possibilité d'instituer un mécanisme financier consacré aux forêts a également été évoquée.

65. Des experts se sont dits préoccupés par le fait que des pays risquaient de se charger de nouvelles obligations sans disposer de surcroît de moyens financiers qui leur permettraient de les assumer. Il était important de bien peser les conséquences avant de s'engager sur la voie d'un nouvel instrument juridiquement contraignant.

C. Questions soumises à l'examen au Forum des Nations Unies sur les forêts

66. Lorsqu'il a adopté son rapport, le Groupe a recommandé que le Forum des Nations Unies sur les forêts examine et prenne en compte, lors de sa cinquième session prévue du 16 au 27 mai 2005 au Siège de l'ONU à New York, les échanges de vue constructifs qui avaient eu lieu pendant quatre jours entre les membres du groupe spécial d'experts, tels que consignés dans le présent rapport.

67. Certains experts ont conclu qu'il fallait poursuivre les travaux. La possibilité de prolonger le dialogue sur les différentes options avant la cinquième session du Forum des Nations Unies sur les forêts, de façon ouverte et transparente, a été évoquée. Les moyens électroniques de communication pourraient être mis à profit pour faciliter ce dialogue.

Notes

¹ *Rapport de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, Rio de Janeiro (Brésil), 3-14 juin 1992*, vol. I, Résolution adoptées par la Conférence (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.93.5.8 et rectificatif), résolution 1, annexe I.

Annexe I

Participants

A. Experts désignés

Eun-ju Ahn, Mission permanente de la République de Corée auprès de l'Organisation des Nations Unies, New York

Tienko Jean Akossongo, Direction des aménagements forestiers, Burkina Faso

Maria Andrea Alban, Ministère des affaires étrangères, Colombie

Vlatko Andonovski, faculté d'études forestières, ex-République yougoslave de Macédoine

Fady Raymond Asmar, Ministère de l'agriculture, Liban

Tasso Rezende Azevedo, Ministère de l'environnement, Brésil

Richard Ballhorn, Affaires étrangères, Canada

Tony Bartlett, Département de l'agriculture, des pêches et des forêts, Australie

Fred Manuel Batlle, Institut national des forêts, Guatemala

John Bazill, Commission européenne, Belgique

Erik Bjornebye, Ministère des affaires étrangères, Norvège

Abdelhak Boussaha, Direction générale des forêts, Algérie

Manuel Briceno Mendez, Ministère de l'environnement et des ressources naturelles, Venezuela

Frank Cantelmo, Saint-John's University, Saint-Siège

Alain Chaudron, Ministère de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et des affaires rurales, France

Kimsum Cheng, Gestion des forêts, Cambodge

Matar Cisse, Département des eaux et forêts, Ministère de l'environnement et de la protection de la nature, Sénégal

Claudio d'Aloya, Ministère des affaires étrangères, Italie

Carl de Schepper, Service flamand des forêts, Belgique

Andreas Drouzas, Ministère du développement rural et de l'alimentation, Grèce

Modesto Fernández Díaz-Silveira, Ministère des sciences, des technologies et de l'environnement, Cuba

Maria da Conceicao Ferreira, Ministère de l'agriculture, Portugal

Ingwald Gschwandtl, Ministère fédéral de l'agriculture, des forêts, de l'environnement et de la gestion des ressources en eau, Autriche

Claudio R. Gutiérrez, Ministère des relations extérieures, Argentine

Marilyn Headly, Département des forêts, Jamaïque

Juan Holguin, Ministère des affaires étrangères, Équateur

Hans Hoogeveen, Ministère de l'agriculture, de la nature et de la qualité de l'alimentation, Pays-Bas

Yuji Imaizumi, Office des forêts, Japon

Armas Jappinen, Ministère de l'industrie, de l'emploi et des communications, Suède

Dušan Jović, Ministère de l'agriculture, des forêts et de la gestion des ressources en eau, Serbie-et-Monténégro

Vincent Kasulu Seya Makonga, Direction du développement durable, République démocratique du Congo

Indrek Laas, Ministère de l'environnement, Estonie

Mauricio Limón Aguirre, Ministère de l'environnement et des ressources naturelles, Mexique

Esther Lusepami-Kamwi, Ministère de l'environnement, Namibie

Xolisa Mabhongo, Mission permanente de l'Afrique du Sud auprès de l'Organisation des Nations Unies, New York

André Jules Madingou, Direction générale des eaux et forêts, Gabon

Jan L. McAlpine, Bureau du Département d'État chargé de la préservation de l'environnement et de la Terre, États-Unis d'Amérique

Hossein Moeini Meybodi, Mission permanente de la République islamique d'Iran auprès de l'Organisation des Nations Unies, New York

Ali Mohamed, Département des forêts, Comores

Grégoire Nkeoua, Ministère des eaux et forêts, Congo

Kenneth M. Nyasulu, Département des forêts, Malawi

Noel O'Connor, Département de l'agriculture et de l'alimentation, Irlande

Sylvester Aroboi Okonofua, Ministère fédéral de l'environnement, Nigéria

Gershom Onyango, Ministère de l'eau, de la terre et de l'environnement, Ouganda

Djauhari Oratmangun, Département des affaires étrangères, Indonésie

Milan Orsanic, Ministère de l'agriculture, des forêts et de la gestion des ressources en eau, Croatie

Piotr Paschalis-Jakubowicz, Département de la gestion des forêts, Université de Varsovie, Pologne

Federico Perazza, Ministère des affaires étrangères, Uruguay

Franz Xaver Perrez, Agence suisse pour l'environnement, Suisse

Anders Portin, Ministère de l'agriculture et des forêts, Finlande

Hoda Salah El-Din Rashed, Ministère de l'agriculture et de la mise en valeur des terres, Égypte

Ramiro Riobo, Ministère des affaires étrangères, Chili

Tim Rollinson, Commission des forêts de l'Écosse, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord

Carlos Salinas Montes, Institut national des ressources naturelles, Pérou

Matthias Schwoerer, Division des politiques forestières internationales, Allemagne

Obote Shakacite, Département des forêts, Zambie

Oleg Shamanov, Mission permanente de la Fédération de Russie
auprès de l'Organisation des Nations Unies, New York

Jitendra Vir Sharma, Ministère de l'environnement et des forêts, Inde

James Singh, Commission du Guyana sur les forêts, Guyana

José Solano, Ministère de l'environnement, Espagne

Petru Stratulat, Office national de l'économie forestière, République de Moldova

Mahouna Tchiwanou, Programme de gestion des forêts et terroirs riverains
du Bénin, Bénin

Lars Toksvig, Agence des forêts et de la nature, Danemark

Ricardo Ulate, Ministère de l'environnement et de l'énergie, Costa Rica

Bashir Ahmed Wani, Ministère de l'environnement, Pakistan

Don Wijewardana, Ministère de l'agriculture et des forêts, Nouvelle-Zélande

Frank Wolter, Administration des eaux et forêts, Luxembourg

Jun Xia, Gestion des forêts, Département de la coopération internationale, Chine

B. Autres participants

1. Représentants d'États Membres

Allemagne

Astrid Thyssen

Matthias Reiche

Albert Graf

Arabie saoudite

Abdullah M. Al-Rasheed

Aysar Tayed

Argentine

Gustavo Ainchil

Autriche

Alice Zaunschirm

Belgique

Hendrik De Baere

Brésil

Simone Meira Dias

Hadil Da Rocha Vianna

Canada

Mike Fullerton
Patrice Laquerre
Ralph Roberts
Denyse Rousseau

Colombie

Jorge Hernán Betancur
Manuel Rodríguez Becerra

Costa Rica

Cinthia Soto

Danemark

Peter Aarup Iversen

États-Unis d'Amérique

Catherine Karr-Colque
Jerilyn Levi
Peter O'Donohue
Gerald Rose

Finlande

Markku Aho
Leena Karjalainen-Balk

France

S. E. M. Denys Gauer
Olivier Lacroix
Julien Gaubert

Gabon

Antoine Ndongou

Indonésie

Tonny Soehartono
Tri Tharyat

Liban

Ghattas Akl

Luxembourg

Marc Bichler
Anne Elsen
Jean-Jacques Erasmy
S. E. M. Jean-Marc Hoscheit
Annick Klein
Frank Wolff

Maroc

Abdellah Benmellouk

Mexique

Francisco García García
Audomaro Alba Padilla

Pakistan

Raja Raza Arshad

Pays-Bas

Heleen Bakker

Hylke Dijkstra

Rebecca Parzer-Gludemans

Pérou

Jose Antonio Doig

Portugal

Vanessa Gomes

Rodrigo Knopfli

Rui Macieira

République de Corée

Mi-ra Lee

Ju-young Park

Kyung-seok Park

Royaume-Uni de Grande Bretagne et d'Irlande du Nord

David Humphreys

Libby Jones

Saint-Siège

M^{gr} Celestino Migliore

Suisse

Sandra Limacher

Venezuela

Alonso Herrera De Abreu

H. E. Imeria Nunez Odreman

2. Représentants de membres du Partenariat de collaboration sur les forêts

Jill Blockhus, Banque mondiale

Amha bin Buang, Organisation internationale des bois tropicaux

Melchiade Bukuru, Secrétariat de la Convention sur la lutte contre la désertification

David Casells, Banque mondiale

Charles Di Leva, Banque mondiale

Hosny El-Lakany, Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture

Claudio Forner, Secrétariat de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques

Conrod Hunte, Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique

Laura Ivers, Banque mondiale

Peter Mayer, Union internationale des instituts de recherches forestières

Barbara Ruis, Programme des Nations Unies pour l'environnement
 Risto Seppala, Union internationale des instituts de recherches forestières
 Tiina Vahanen, Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
 Mark Zimsky, Fonds pour l'environnement mondial

3. Autres organisations intergouvernementales et secrétariats de conventions et de mécanismes

Piotr Borkowski, Conférence ministérielle sur la protection des forêts en Europe

4. Grands groupes

Pierre Andipatin, National Federation of Youth Organizations in Bangladesh (Fédération nationale des organisations de jeunesse du Bangladesh) (enfance et jeunesse)

Nelson Carrasquillo, Comité de Apoyo a los Trabajadores Agrícolas (Comité de soutien aux travailleurs agricoles) (organisations non gouvernementales)

Mary J. Coulombe, American Forest and Paper Association (entreprises commerciales et industrielles)

Lauren Eastwood, Association of Third World Studies (organisations non gouvernementales)

Bernard de Galember, American Forest and Paper Association (entreprises commerciales et industrielles)

Andrie Laletin, Amis de la Terre international (organisations non gouvernementales)

Miguel Lovera, Amis de la Terre international (organisations non gouvernementales)

Richard Mandelbaum, Comité de Apoyo a los Trabajadores Agrícolas (Comité de soutien aux travailleurs agricoles) (organisations non gouvernementales)

Bill Mankin, Fonds mondial pour la nature (organisations non gouvernementales)

Peter de Marsh, Confederation of European Forest Owners (agriculteurs et petits exploitants forestiers)

Xavier Ndonga Makusa, National Federation of Youth Organizations in Bangladesh (Fédération nationale des organisations de jeunesse du Bangladesh) (enfance et jeunesse)

Margaret Niedda, Comité de Apoyo a los Trabajadores Agrícolas (Comité de soutien aux travailleurs agricoles) (organisations non gouvernementales)

Teresa Niedda, Comité de Apoyo a los Trabajadores Agrícolas (Comité de soutien aux travailleurs agricoles) (organisations non gouvernementales)

Zenon Perez, Comité de Apoyo a los Trabajadores Agrícolas (Comité de soutien aux travailleurs agricoles) (organisations non gouvernementales)

Jebra Ram Muchahary, Amis de la Terre international (populations autochtones)

Kittisak Rattanakrangsri, Amis de la Terre international (populations autochtones)

William Street, Fédération internationale des travailleurs du bâtiment et du bois (syndicats)

Peter Wood, National Federation of Youth Organizations in Bangladesh (Fédération nationale des organisations de jeunesse du Bangladesh) (enfance et jeunesse)

Atse Yapi, Union internationale des instituts de recherche forestière (communauté scientifique et technique)

Annexe II

Documentation

Ordre du jour provisoire annoté (E/CN.18/AC.3/2004/1)

Note du Secrétariat sur l'examen des éléments d'un mandat en vue de l'élaboration d'un cadre juridique concernant tous les types de forêts (E/CN.18/AC.3/2004/2)

Note du Secrétariat sur l'examen des catalyseurs recensés et des obstacles rencontrés dans la mise en œuvre des propositions d'action du Groupe intergouvernemental sur les forêts/Forum intergouvernemental sur les forêts et des décisions et résolutions du Forum des Nations Unies sur les forêts (E/CN.18/AC.3/2004/3)

Document d'information – compilation des vues présentées par les États Membres et des informations fournies par les organisations membres du Partenariat sur les forêts (E/CN.18/AC.3/2004/CRP.1)

Document d'information – instruments et mécanismes existants régionaux et internationaux, à caractère exécutoire ou non, concernant les forêts (texte de travail) (E/CN.18/AC.3/2004/CRP.2)

Document d'information – An overview of international law (texte de travail)

Conseil économique et social – Résolution 2000/35

Conseil économique et social – Décision 2003/299

Rapport du Groupe spécial d'experts sur les méthodes et mécanismes de suivi, d'évaluation et d'établissement de rapports (E/CN.18/2004/2)

Rapport du Groupe spécial d'experts du financement et du transfert de technologies respectueuses de l'environnement (E/CN.18/2004/5)

Rapport du Forum des Nations Unies sur les forêts sur les travaux de sa quatrième session (E/CN.18/2004/17), *Documents officiels du Conseil économique et social, 2004, Supplément n° 22* (E/2004/42)